

Septembre 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للامم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-quatrième session

Rome, 17 - 24 novembre 2007

**MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR
LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO EN 2006**

Table des matières

	Pages
I. VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE	1
II. VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT	5
III. VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES	9
IV. VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	12
V. VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE	15

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

VINGT-QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006

On trouvera ci-après un bref résumé des mesures prises par l'Organisation en vue de donner suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique à sa vingt-troisième session:

En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement, élargir à l'ensemble du continent le soutien apporté face à la crise de la grippe aviaire.

Depuis 2006, la FAO a apporté son soutien à la plupart des pays africains par rapport à la grippe aviaire hautement pathogène, notamment sous forme de formations à la planification des secours d'urgence et de fourniture de trousse de diagnostic et d'équipements de protection personnelle. Dans tous les États Membres, la FAO fait partie de l'équipe d'intervention de l'ONU dont l'une des responsabilités est d'apporter des conseils en vue de la préparation aux situations d'urgence. La FAO a créé au Siège un centre de gestion des crises et un centre d'intervention d'urgence pour les maladies animales transfrontières. Un centre régional de santé animale a été ouvert dans chacune des sous-régions suivantes: Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique australe et Afrique de l'Ouest pour favoriser une riposte rapide, de type brigade anti-incendies, à la grippe aviaire hautement pathogène et aux maladies animales transfrontières.

Il convient d'entreprendre une évaluation des actions qui s'imposent pour promouvoir le commerce intra-africain.

Au milieu de l'année 2006, la FAO a préparé un document sur le développement du commerce intra-africain en vue de la sécurité alimentaire, et a organisé à Libreville (Gabon), en novembre 2006, une réunion des ministres africains de l'agriculture où les facteurs susceptibles de promouvoir le commerce intra-africain ont été discutés.

En collaboration avec l'Union africaine (UA), la FAO a entrepris d'analyser les obstacles au commerce intra-africain des produits alimentaires de base.

La FAO doit jouer un rôle actif dans:

- le renforcement des capacités afin de développer les compétences concernant les normes commerciales internationales et améliorer ainsi l'accès aux marchés;

Dans plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale, la FAO réalise un projet qui met largement l'accent sur le renforcement des capacités et vise à accroître le revenu et la sécurité alimentaire des petits exploitants par l'exportation de produits tropicaux issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

Avec le soutien financier du Japon, la FAO est en train de préparer deux ateliers de formation prévus pour novembre 2007 (Nairobi) et décembre 2007 (Dakar) au profit d'agents de la fonction publique et d'intervenants du secteur privé afin de développer leurs compétences et favoriser le respect des normes et exigences de qualité imposées aux produits d'exportation.

- l'analyse des produits de base pour lesquels les États Membres ont des avantages compétitifs et comparatifs;

Le document de réflexion préparé par la FAO en vue de la réunion ministérielle de Libreville, en novembre 2006, présentait une analyse des problèmes relatifs aux principaux produits et des approches permettant d'identifier les produits stratégiques ainsi qu'une liste provisoire de ces produits, établie d'après les avantages comparatifs des sous-régions et des pays.

- ***les études destinées à élaborer des politiques agricoles communes au sein des Commissions économiques régionales.***

La FAO a apporté son soutien à diverses commissions économiques régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAS), en vue de l'harmonisation des politiques, principalement au moyen d'activités pour la mise en œuvre du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP) du NEPAD; par ailleurs, elle collabore avec l'UA pour évaluer le processus d'harmonisation des politiques des commissions économiques régionales en matière de commerce des produits alimentaires de base; des travaux analogues ont été engagés en collaboration avec la Communauté des États sahéliosahariens (CEN-SAD).

En consultation avec des institutions spécialisées, contribuer à l'organisation de formations en matière de financement.

Suite aux recommandations du sommet d'Abuja en décembre 2006 appelant les États Membres à identifier leurs besoins essentiels de formation en matière de sécurité alimentaire, avec l'aide de la Commission de l'Unité africaine et du NEPAD, la FAO, le NEPAD et la Commission de l'Unité africaine ont entamé des négociations avec la Banque africaine de développement (BafD) afin d'arrêter les modalités d'application de la décision de Sirte sur la création d'un Fonds de développement pour l'agriculture africaine, et d'améliorer l'accès aux prêts à des conditions de faveur, aux petits prêts et microfinancements auprès des banques de développement et des institutions financières africaines.

A demandé à la FAO et à ses États Membres de formuler un plan d'action, qui préciseraient des activités détaillées, les échéances et les responsabilités respectives concernant la promotion énergique de l'utilisation de semences améliorées par les agriculteurs.

La FAO a entrepris/engagé différentes actions en vue de:

- faciliter l'accès des agriculteurs à des semences améliorées adaptées aux conditions agroécologiques de leur milieu au moyen d'activités sous-régionales pour l'élaboration du Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA) dont la mise en œuvre a été approuvée par tous les États Membres;
- harmoniser les règles et réglementations afin de renforcer le système semencier en Afrique de l'Ouest, notamment celles des institutions internationales et des parties concernées. L'objectif est de s'entendre sur des modalités communes de commercialisation des variétés végétales acceptables pour tous les pays, sur un catalogue sous-régional commun des variétés cultivées et des normes de qualité pour la production régionale de semences;
- aider plusieurs pays africains à formuler leurs programmes semenciers nationaux, à définir des politiques en la matière et à organiser des ateliers sur les essais de semences dans les pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

A recommandé que la FAO, en collaboration avec des partenaires pertinents, s'efforce de préparer des manuels sur la maîtrise des feux ou fournisse des formations et des équipements aux brigades anti-incendies de village.

Les efforts dans ce domaine ont porté sur:

- la préparation du document de travail n° 17 sur la gestion des feux, intitulé Recommandations volontaires pour la gestion des feux – Principes directeurs et actions stratégiques, 2006;
- les projets de renforcement des capacités pour la gestion des feux en Afrique: organisation d'actions de formation et fourniture de matériel de lutte contre l'incendie en milieu communautaire au Botswana (2006); renforcement des capacités en vue d'actions

de sensibilisation, de prévention et de maîtrise des feux de brousse (Cap-Vert, Zimbabwe).

Renforcer les initiatives en vue de la création de réseaux et de groupes de travail sur les feux en Afrique subsaharienne, et aider les pays à utiliser au mieux les données de télédétection pour la prévention et la maîtrise des feux de brousse, à différents niveaux.

Le soutien de la FAO prend diverses formes, notamment:

- animation du réseau régional de gestion des feux, AFRINET;
- diffusion des Recommandations volontaires pour la gestion des feux à tous les services des forêts de la région;
- création d'une Alliance pour les actions de gestion des feux.

Que la FAO favorise la diffusion des initiatives nationales efficaces auprès d'autres États Membres de la région.

Publication du document de travail n° 9 contenant un rapport sur les feux en Afrique subsaharienne.

Que la FAO, en collaboration avec les partenaires compétents, analyse et documente les effets des feux sur les émissions de carbone et les changements climatiques (améliorer la compréhension et la connaissance).

Un document de discussion sur la question est en cours de préparation en vue de la seizième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique qui se tiendra à Khartoum, en février 2008.

A expressément invité les États Membres et les communautés économiques régionales à stimuler le commerce intrarégional et interrégional des produits alimentaires, notamment entre les zones à excédents alimentaires et celles à déficit vivrier.

La FAO appuie les efforts engagés par l'UA pour donner suite aux recommandations du sommet d'Abuja, tenu en décembre 2006, en particulier la préparation d'un plan d'action mettant l'accent sur les activités de promotion des échanges et du commerce intra-africain qui s'apparenteraient à des chaînes de valeur pour chacun des produits stratégiques retenus.

La FAO, le PNUD et la CNUCED travaillent à l'élaboration d'un projet d'appui aux technologies de l'information et à la constitution d'une base de données pour les pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) qui permettra d'identifier les déficits et les excédents des produits alimentaires de base dans la sous-région.

Apporter son concours en vue du renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine pour améliorer la coordination des initiatives de promotion de la sécurité alimentaire.

La FAO apporte un soutien direct au personnel du Secrétariat du NEPAD en vue de la coordination des activités d'exécution du plan d'action du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP).

Le nouveau Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est créé à Addis-Abeba par la FAO dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire; il apporte un soutien technique direct à la Commission de l'Union africaine en vue des activités concernant la sécurité alimentaire.

Les organisations de la société civile devraient être autorisées à inscrire des points de discussion à l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Afrique.

Cette demande relève de la décision des organes directeurs, notamment de la Conférence régionale.

Que la FAO contribue au renforcement des capacités des organisations paysannes à défendre leurs droits fonciers (information, formation et échanges d'expériences).

Un atelier sur ces questions s'est tenu en Afrique, et la FAO y a apporté son assistance technique.

Adopter le droit à la souveraineté alimentaire en tant que droit à défendre dans le cadre des directives sur le droit à l'alimentation et en tant que principe à observer dans les programmes de sécurité alimentaire.

Un atelier de groupements de la société civile est prévu en marge de la Journée mondiale de l'alimentation 2007 afin de discuter de ces questions en étroite collaboration avec la FAO.

Mettre en place un programme conséquent pour développer un partenariat multipartite de lutte contre la faim, soutenir les alliances au niveau sous-régional et dans les pays et renforcer les capacités des organisations paysannes et de la société civile en matière de défense des droits à l'alimentation des citoyens.

Cette question devrait faire l'objet de plus amples discussions, en coordination avec l'Alliance internationale contre la faim.

Mettre en place un dispositif de partenariat plus efficace avec la société civile, grâce notamment au renforcement des capacités opérationnelles du service OP/ONG/OSC au Siège (avec des ressources humaines suffisantes et des moyens d'action appropriés), à la décentralisation progressive de ce service vers les bureaux sous-régionaux, et à la création de points focaux opérationnels au niveau des missions résidentes dans les pays.

Le service OP/ONG/OSC du Siège a des effectifs et des ressources limités. De même, les bureaux décentralisés ont des moyens réduits dans ce domaine; la question devra être discutée plus avant.

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Sanaa (Yémen), 12 - 16 mars 2006

On trouvera ci-après un bref résumé des mesures prises par l'Organisation en vue de donner suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient à sa vingt-huitième session:

Palestine: Que la FAO opère un changement de cap, afin de passer de la réalisation de projets d'urgence à l'exécution de projets à plus long terme pour le relèvement et le développement du secteur.

La FAO exécute plusieurs projets en Palestine. Bien qu'ils soient principalement axés sur les activités d'urgence et de relèvement, d'autres travaux sont entrepris en rapport avec le développement des systèmes de cartographie et le renforcement des capacités des institutions.

Aide d'urgence aux zones de la Somalie touchées par la sécheresse.

Les projets d'aide d'urgence de la FAO s'emploient actuellement à fournir des semences, des plantules, des outils, des petites pompes, des charrettes et des activités de renforcement des capacités aux agriculteurs et aux pasteurs privés de ressources des zones les plus gravement touchées de Somalie. Les activités menées dans les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche en rivière sont étroitement intégrées et ont été financées en réponse à l'appel commun interinstitutions lancé par les Nations Unies en 2007.

Maintenir une collaboration étroite avec l'OIE pour la mise en œuvre des activités régionales du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD).

Trois centres régionaux de santé animale ont été créés au Liban, en Tunisie et en Turquie, au titre de la collaboration FAO/OIE pour la mise en œuvre du GF-TAD.

Garantir que les activités du GF-TAD dans la région soutiennent de manière adéquate le renforcement des capacités du personnel technique et l'amélioration des laboratoires et des équipements.

L'initiative stratégique OIE/FAO pour la création du Centre régional de santé animale pour le Moyen-Orient prévoit la constitution de réseaux d'expertise et de moyens pour les études épidémiologiques et les analyses de laboratoire.

Développer les capacités des laboratoires de santé animale de la région.

La FAO apporte son soutien à l'Arabie saoudite en matière de quarantaine animale; à l'Irak, où un programme est mené sous la supervision du Groupe de travail des Nations Unies pour le développement (GNUD) en vue de la réhabilitation des services vétérinaires; pour la vérification de l'absence de peste bovine, dans le cadre du programme mondial d'éradication de cette maladie, ainsi que pour la surveillance et la riposte aux autres maladies émergentes.

Appuyer les pays qui ont besoin de remettre en état leurs secteurs agricoles et services vétérinaires, suite aux guerres et aux catastrophes naturelles, y compris par la formation en santé animale et le suivi des médicaments vétérinaires et des vaccins.

La FAO a travaillé avec l'Autorité palestinienne pour engager et pérenniser des stratégies efficaces de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène.

Le programme d'urgence de la FAO pour la Somalie prévoit des activités de surveillance des maladies animales, de vaccination et de traitement.

Apporter son assistance aux pays de la région pour la maîtrise et l'éradication de la grippe aviaire hautement pathogène, et aider les pays non infectés à se préparer à détecter rapidement l'apparition de la maladie et à y réagir.

Deux projets sous-régionaux de coopération technique ont été réalisés en Afrique du Nord et au Moyen-Orient pour aider les États Membres à élaborer des plans de préparation à la grippe aviaire. Un soutien direct a été apporté aux pays suivants: Égypte, Jordanie, Liban, Syrie, Yémen et Palestine.

La FAO a fourni un important soutien technique à l'Égypte où elle a créé l'unité nationale du Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) afin d'aider ce pays à lutter contre la grippe aviaire.

Réunions régionales de coordination des activités de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène

Des réunions sous-régionales de coordination ont été organisées en parallèle des projets de coopération technique sur les plans de préparation à la grippe aviaire.

Aide à la préparation et à la mise en œuvre de plans nationaux à long terme pour l'atténuation des effets de la sécheresse.

Les projets de coopération technique exécutés en Iran et en Jordanie ont pris fin en 2007; ils ont permis l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour l'atténuation des effets de la sécheresse. En Syrie, où un projet de coopération technique se poursuit, l'élaboration d'une stratégie de gestion de la sécheresse est également prévue.

Définition d'indicateurs en vue d'une alerte précoce en cas de sécheresse.

Les stratégies de gestion de la sécheresse élaborées en Iran et en Jordanie prévoient la définition d'indicateurs mesurables permettant une alerte précoce en cas de sécheresse, ainsi que des mécanismes de déclenchement des interventions et des opérations de suivi pour la gestion de la sécheresse.

Collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour les études climatiques, la prévision des sécheresses et les activités de renforcement des capacités.

La FAO collabore avec l'OMM et le PNUE afin d'encourager la formulation de plans nationaux pour un usage rationnel de l'eau assurant la viabilité de l'agriculture. Dans les pays du bassin du Nil, la FAO a collaboré avec l'OMM pour améliorer la prévision des crues et des sécheresses.

Fournir un appui pour la réalisation d'évaluations des stocks et la constitution de bases de données sur les pêches et l'aquaculture.

La FAO a rédigé des lignes directrices pour aider les pays à préparer des rapports sur l'exploitation des ressources et à définir des indicateurs de l'état des stocks. Une base de données sur les pêches de capture et un système régional d'information aquacole (RAIS) ont été constitués dans la région de la Commission régionale des pêches (COREPÊCHES).

Appuyer des activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles en matière de protection de la pêche et à faciliter l'application du Code de conduite pour une pêche responsable.

Le programme de la FAO pour la Méditerranée et la mer Rouge met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable, et encourage l'application d'une approche écosystémique de la pêche.

Aider les pays à tirer profit des services d'information sur la commercialisation du poisson et à établir des réseaux nationaux.

Un point spécial concernant les services d'information sur la commercialisation des produits de la pêche a été inscrit à l'ordre du jour de la quatrième session de la COREPÊCHES (mai 2007), et

INFOSAMAK a été invité à fournir des informations et des lignes directrices sur les réseaux de communication et d'information de la région.

Fournir une assistance aux pays membres pour les aider à surmonter les problèmes de pollution et de maladies liés à l'aquaculture, par l'adoption de pratiques de gestion avisées.

Un projet de la COREPÊCHES a pour objet de promouvoir les stratégies régionales pour l'aquaculture et la santé animale; il comprendra des activités axées sur les pratiques de gestion et les évaluations d'impact sur l'environnement.

Apporter aux États Membres des avis techniques et juridiques concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

L'ordre du jour de la quatrième session de la COREPÊCHES comprenait un point sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et la FAO a été invitée à envisager l'organisation d'un atelier au profit des membres de cette commission.

Encourager la fourniture d'une assistance à l'Iraq pour reconstituer et restaurer ses institutions et infrastructures des pêches.

À sa quatrième session, la COREPÊCHES a déclaré qu'elle appuyait tous les efforts entrepris pour reconstruire et restaurer les institutions halieutiques de l'Irak, et qu'elle invitait ce pays à faire connaître ses besoins les plus immédiats.

Aider la Somalie à protéger ses ressources halieutiques face à la gravité de la pêche illicite.

La FAO recueille des informations sur la pêche illicite dans les eaux somaliennes afin de suggérer des mesures collectives aux pays et aux organismes internationaux.

Faciliter l'échange d'information sur les expériences fructueuses en matière d'aquaculture, en particulier l'expérience de l'Égypte.

La FAO a créé des systèmes d'information aquacole au Proche-Orient afin de faciliter l'échange d'informations et de données d'expertise. S'agissant de l'Égypte où l'aquaculture est presque exclusivement conduite en eau douce et en eau saumâtre, la FAO a participé à des consultations techniques pour évaluer dans quelle mesure certaines de ses méthodes étaient transposables à d'autres parties de la région.

Veiller au financement rapide du projet régional sur les pêches de la mer Rouge.

Un financement à hauteur de 600 000 dollars EU a été octroyé par le Fonds de l'OPEP, en plus de la somme d'un million de dollars EU déjà apportée par le FIDA et des 500 000 dollars EU approuvés par la Banque islamique de développement.

Les pays ayant un important secteur halieutique doivent recevoir un soutien technique adéquat de la part du Siège de la FAO et de ses bureaux régionaux et sous-régionaux.

La FAO a entrepris plusieurs activités d'assistance technique à l'échelon national et régional, notamment des missions dans les pays financées par le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'organisation d'ateliers régionaux sur les statistiques des pêches (Le Caire, novembre 2006) et la sécurité sanitaire des aliments (Abbassa, Égypte, avril 2007).

Inscrire à l'ordre du jour des futures Conférences régionales de la FAO un point permanent consacré aux situations d'urgence mondiales et régionales.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine conférence régionale.

Préparation par le Secrétariat d'une note sur les procédures de participation des observateurs à la Conférence.

Les avis d'OCD, KCC et LEG seront sollicités en vue de la préparation de cette note.

Soutien aux négociations multilatérales et aux accords régionaux sur le commerce.

Une assistance technique sur les questions traitées au sein de l'OMC a été fournie à l'Arabie saoudite, à l'Égypte, à la Jordanie, au Pakistan, au Soudan et au Yémen afin de renforcer les capacités institutionnelles nationales et de permettre une participation efficace aux négociations sur le commerce et au respect des engagements pris au titre des accords commerciaux.

Des ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités ont été organisés pour les pays d'Afrique du Nord en vue des négociations avec l'UE dans le cadre des accords UE-Méditerranée.

Une fois achevé le cycle actuel de négociations au sein de l'OMC, évaluer les effets potentiels des engagements prévus par le cycle de Doha sur les pays du Proche-Orient.

Aucune étude d'impact n'a encore été réalisée étant donné que les négociations se poursuivent au sein de l'OMC.

VINGT-NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Caracas (Venezuela), 24-28 avril 2006

On trouvera ci-après un bref résumé des mesures prises par l'Organisation pour donner suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa vingt-neuvième session:

Veiller à l'exécution pleine et entière de l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 ».

Un projet FAO/AECI a été lancé pour appuyer cette initiative; les pays prioritaires ont été identifiés, des mesures d'aide aux programmes ont été engagées en Bolivie, au Brésil, en Colombie et au Venezuela et au profit du réseau de recherche et de formation sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Des réunions ont été organisées sur le droit à l'alimentation, la manière de mesurer la sécurité alimentaire dans les foyers et les aspects multidimensionnels de la pauvreté; des documents sur la cohésion sociale et le rachat de la dette extérieure au moyen d'actions de lutte contre la faim ont également été rédigés. La coopération horizontale a été favorisée pour promouvoir l'exécution de projets en Haïti, au Nicaragua, en Bolivie, en Colombie et au Venezuela. Des stages de formation à temps partiel ont été offerts dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture familiale et de la lutte contre la pauvreté.

Apporter un soutien technique au processus d'intégration du commerce des produits agricoles, notamment la négociation des aspects sanitaires et la formation pour la protection douanière face aux ravageurs et aux maladies transfrontières.

La FAO a pris part aux travaux des organismes directeurs de l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Une étude relative à l'impact des normes sur le secteur privé d'Amérique latine a été engagée, et un processus de dialogue sera facilité entre des entités publiques et privées. Une assistance technique a été apportée pour adapter les infrastructures et les institutions de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de protection des végétaux aux nouvelles normes et à l'intensification des échanges internationaux.

Promouvoir et appuyer les activités d'échange et de coopération entre pays de la région pour la mise en œuvre des mesures de protection contre le risque de grippe aviaire.

Quatre projets d'assistance technique ont été exécutés en vue de la détection précoce et de la prévention de la grippe aviaire dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre de l'initiative pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières.

Faciliter la coopération entre les réseaux de laboratoires des pays de la région.

Une formation aux méthodes élémentaires de diagnostic de la grippe aviaire et aux techniques de diagnostic moléculaire de pointe a été dispensée au personnel des laboratoires de diagnostic vétérinaire.

Encourager et appuyer techniquement les échanges d'expériences entre pays et les alliances sur le thème de la bioénergie comme ligne de coopération prioritaire.

Une aide a été apportée aux pays en vue de la tenue de séminaires; des programmes et des projets ont été élaborés en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en El Salvador, au Paraguay et au Pérou. Un répertoire des experts, des institutions, des programmes et des études sur la région est en cours de constitution. Différents problèmes relatifs aux politiques d'intervention ont été identifiés, notamment: les mesures d'incitation et les sanctions liées à l'utilisation avisée des ressources naturelles; les politiques en matière de technologie; le cadre réglementaire; les relations contractuelles; et la structure de consommation.

Appuyer techniquement la formation à la commercialisation et à la manipulation des produits de la pêche, ainsi que l'information sur la consommation de ces produits afin de garantir leur qualité et leur sécurité sanitaire.

Le projet Amélioration de la commercialisation du poisson et des produits de la pêche sur les marchés d'Amérique latine et des Caraïbes a été approuvé; il prévoit l'organisation d'actions de formation au commerce des produits de la pêche dans 11 pays de la région.

Encourager la réalisation d'études sur les liens entre la pêche et la nutrition, le suivi des ressources halieutiques, l'amélioration de la qualité des informations sur la pêche et les stratégies visant à améliorer les conditions de vie des artisans-pêcheurs.

La dernière édition de la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* comprend un résumé des conclusions de multiples études sur l'état de la ressource halieutique, la qualité de l'information halieutique, la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la nutrition et l'amélioration des conditions de vie des artisans-pêcheurs.

Appuyer les échanges de données d'expérience entre pays sur le thème du reboisement, notamment le reboisement productif à partir d'arbres fruitiers.

Sous l'égide de la Commission des forêts, des projets spécifiques et un mécanisme d'appui aux programmes forestiers nationaux ont permis d'échanger des données d'expérience concernant le reboisement, et des lignes directrices ont été rédigées pour l'établissement de plantations forestières. Des actions conjointes ont également été menées pour préparer des études et des propositions sur les mécanismes de financement.

Réviser et corriger le document « Défis institutionnels en matière d'innovation technologique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale » afin de mieux refléter la complexité de la question et d'affiner l'analyse du système d'innovation technologique compte tenu des conditions propres à la région.

La révision en cours porte notamment sur les aspects suivants: relations entre productivité et sécurité alimentaire; relations entre échanges internationaux et innovations technologiques; équilibrage des relations entre secteurs privé et public dans le processus d'innovation; mise au point et adoption de technologies; vulgarisation rurale; et relations entre biotechnologies et pérennité de l'environnement.

Continuer à approfondir et à élargir l'analyse des politiques territoriales à l'appui du développement socioéconomique des zones rurales, et réaliser dans d'autres pays des études semblables à celles effectuées au Brésil, au Chili et au Mexique.

Différentes leçons ont été tirées de l'application pratique de l'approche territoriale du développement dans différentes régions du Brésil, du Chili et du Mexique; elles ont permis d'élucider la question, et de préciser les possibilités de transposabilité des politiques et des programmes à d'autres pays.

Entreprendre une étude plus poussée des tendances et des défis du secteur agricole en Amérique latine et dans les Caraïbes, y compris des aspects touchant la santé, l'équité et la viabilité environnementale.

Une lettre d'accord a été signée avec l'Université autonome nationale du Mexique afin de renforcer les capacités d'analyse. Des accords de collaboration ont été conclus avec diverses institutions des États Membres pour préciser les causes sous-jacentes de la situation actuelle et les perspectives du secteur et examiner plus finement les questions d'équité, d'insertion sociale, de viabilité environnementale et de santé.

Mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration finale de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, et contribuer à son plan d'action.

Une consultation d'experts de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela a été organisée pour discuter des défis que pose la réforme agraire au XXI^e siècle. Un soutien est apporté au réseau d'institutions compétentes en matière de propriété foncière, de réforme foncière et de politiques d'accès à la terre. Les documents suivants ont été préparés avec le soutien de l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire: « Concentration et propriété étrangère des terres dans les pays du Réseau spécialisé d'agriculture familiale (REAF) » et « Cadres réglementaires de la réforme agraire et des politiques d'accès à la terre dans les pays du MERCOSUR ».

VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Djakarta (Indonésie), 15 - 19 mai 2006

On trouvera ci-après un bref résumé des mesures prises par l'Organisation pour donner suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique à sa vingt-huitième session:

Maintenir ses conseils et actions de renforcement des capacités en vue des négociations multilatérales et bilatérales sur le commerce des produits agricoles.

La FAO a organisé des réunions régionales sur le développement et le commerce des produits agricoles et sur les politiques de commerce agricole dans le contexte des accords multilatéraux et régionaux sur le commerce. Une réunion a été organisée au profit des pays insulaires océaniens sur l'OMC et les dispositions et accords régionaux sur le commerce.

Appuyer les États Membres dans leurs efforts de développement de bioénergies rentables et pratiques.

Une réunion de réflexion a été conjointement organisée à Bangkok avec la BAsD et le FIDA pour examiner les problèmes et définir une stratégie de coopération régionale en matière de bioénergies portant sur les politiques, les lois, la production, la transformation et la commercialisation. Soixante-dix personnes ont participé à cette réunion.

Une étude théorique sur les forêts et les bioénergies a été réalisée pour favoriser la compréhension des problèmes, des possibilités, des obstacles et des incidences du développement des bioénergies dans la région Asie-Pacifique.

Maintenir son soutien en vue de la formulation et de la mise en œuvre de codes et de lignes directrices pour des pratiques forestières responsables.

Un atelier régional a été dispensé pour renforcer la mise en œuvre des codes nationaux d'exploitation forestière.

Maintenir son aide aux États Membres en vue de la formulation de politiques et de stratégies favorables aux pauvres pour améliorer la compétitivité du secteur agricole.

La FAO et le FIDA ont lancé un programme régional dans huit pays d'Asie afin de promouvoir le dialogue ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des pauvres à l'occasion d'un premier atelier tenu à Bangkok.

La préparation du cadre national sur les priorités à moyen terme du Cambodge est maintenant achevée, et les travaux ont démarré en République démocratique populaire lao, au Pakistan, en Thaïlande et au Vietnam pour hiérarchiser les besoins de développement de ces pays en vue de l'assistance apportée par la FAO.

Continuer de promouvoir la coopération Sud-Sud de et d'autres types d'échanges de technologie favorables aux populations rurales démunies.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, huit experts régionaux et 56 techniciens de terrain chinois et philippins ont été détachés auprès des 14 pays insulaires océaniens membres afin d'apporter une formation et un soutien technique aux agriculteurs des zones rurales au titre du Programme régional pour la sécurité alimentaire (PRSA).

En collaboration avec le FIDA et le Fonds commun pour les produits de base, la FAO a mis au point un programme de coopération Sud-Sud entre certains pays de la sous-région du Bassin du Mékong dans le but d'améliorer la compétitivité des ménages agricoles des zones rurales en favorisant la constitution de chaînes de valeur pour certains produits agricoles.

Poursuivre l'action de renforcement des capacités des États Membres pour leur permettre de faire front efficacement aux mutations rapides de l'agriculture.

Une étude des perspectives du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique à l'horizon 2020 est en cours; elle a pour objet d'évaluer les changements à l'œuvre dans ce secteur, d'analyser différents scénarios et d'identifier les priorités et les stratégies permettant de relever les défis émergents et d'exploiter les possibilités.

Un système d'échange de données entre 16 pays de la région a été mis au point pour renforcer les capacités nationales d'analyse, d'utilisation et de diffusion des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, et appuyer la planification et l'élaboration des politiques nationales de développement agricole.

Des études de cas sont en cours de réalisation sur les difficultés du secteur de l'élevage en Asie; elles sont axées sur le développement des petites laiteries dans 18 pays de la région Asie-Pacifique.

Accorder une attention particulière aux besoins spéciaux des petits États insulaires en développement, des pays enclavés et des zones en phase de relèvement à l'issue de conflits.

Dans le cadre du PSSA, la FAO a collaboré avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique pour organiser des ateliers régionaux et nationaux de formation aux négociations multilatérales sur le commerce des produits agricoles et à la réalisation d'études sur les chaînes de produits.

En collaboration avec le Secrétariat de l'ASACR, la FAO a préparé un programme régional sur la sécurité alimentaire pour les pays membres de l'ASACR, en particulier les pays enclavés que sont le Bhoutan et le Népal et les Maldives, petit État insulaire en développement.

Une assistance a été fournie aux Maldives, au Népal et à la Papouasie Nouvelle-Guinée en vue de l'élaboration d'un plan directeur sur 15 ans pour le développement agricole et les politiques et stratégies de sécurité alimentaire, et d'un plan de développement agricole sur cinq ans.

Aider les États Membres à:

a) diversifier leur production, miser sur la transformation qui ajoute de la valeur, à favoriser les innovations en matière de produits alimentaires et à développer leur secteur agro-industriel et commercial;

La FAO a organisé un symposium international sur la gestion des chaînes d'approvisionnement en produits frais, ainsi qu'un atelier régional sur la certification indépendante des petites entreprises agricoles en vue de l'application des principes de certification de tierces parties.

Dans le cadre du programme régional pour la sécurité alimentaire, une aide a été apportée à des unités de transformation du Samoa pour développer leurs capacités d'élaboration de produits à valeur ajoutée; à Palau, une équipe-cadre de formation aux techniques de transformation a été constituée pour appuyer les activités génératrices de valeur ajoutée, tandis qu'à Vanuatu, une formation a été dispensée à des agriculteurs pour améliorer leurs compétences en vue de l'élaboration de produits à valeur ajoutée à base de manioc.

b) Développer leurs capacités afin de satisfaire les normes sanitaires et phytosanitaires internationales en matière de qualité alimentaire.

Un atelier sur les régimes de certification des pêches de capture et des produits aquacoles a été organisé afin d'examiner les possibilités et les coûts et avantages potentiels dans le contexte de la région Asie-Pacifique, et de formuler des recommandations à l'échelon régional.

Deux réunions ont été organisées, la première en Asie sur l'analyse des risques phytosanitaires de la maladie sud-américaine des feuilles du caoutchouc, et la seconde dans le Pacifique, sur la formulation de normes alimentaires.

Quatre ateliers régionaux ont été organisés en vue de réviser et de formuler des normes régionales et internationales sur les mesures phytosanitaires et de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de la santé des végétaux.

Jouer un rôle de chef de file lorsque des catastrophes touchent gravement le secteur agricole.

La FAO a conservé un rôle majeur dans l'aide apportée aux pays de la région frappés par le tsunami, dans le cadre de projets nationaux et régionaux de relèvement des secteurs de la pêche, de l'agriculture et des forêts. Elle a créé une équipe de travail spéciale ainsi qu'une unité de coordination et de soutien technique relevant du RAP qui sont chargées des efforts de redressement après la catastrophe du tsunami. Au total, quelque 60 projets ont été exécutés pour une valeur de plus de 65 millions de dollars EU.

L'unité régionale du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) a été constituée au sein du RAP afin de développer les capacités de riposte de la FAO face aux flambées de grippe aviaire H5N1 dans la région.

Renforcer son appui à la gestion intégrée des bassins versants, à la gestion intégrée des zones côtières, aux codes de conduite pour une gestion durable des forêts et des pêches et aux bonnes pratiques agricoles.

Un manuel de référence de la FAO – *The new generation of watershed management programmes and projects* – a été publié, présenté et diffusé à l'occasion d'un atelier international organisé en République démocratique populaire lao.

La FAO a organisé un atelier régional sur la gestion des capacités de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Asie, et a coorganisé une conférence internationale sur les conflits entre agriculture, pêche, aquaculture et environnement et sur les aléas en zones côtières dans les deltas des régions tropicales.

S'engager plus activement dans toutes les activités de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes prévue dans le Cadre de Hyogo.

Un mécanisme régional de coopération en matière de gestion des catastrophes est en place entre six pays d'Asie; il a pour objet d'améliorer la surveillance et l'évaluation des sécheresses et de leur incidence sur la sécurité alimentaire à court terme.

Appuyer les pays membres pour renforcer leurs capacités d'utilisation et de manutention correcte et sans danger des pesticides..

Des aperçus de la situation de la protection des végétaux ont été préparés et publiés pour 14 États Membres afin de faciliter la formulation de stratégies et de politiques avisées de gestion des ravageurs et des pesticides.

Une assistance technique a été apportée aux Îles Cook, aux Îles Fidji et au Samoa en vue de l'utilisation sans danger des pesticides.

Renforcer sa coordination avec d'autres organisations internationales, afin d'harmoniser la classification des produits chimiques dangereux et d'encourager l'adoption d'approches cohérentes et efficaces de la gestion des pesticides.

Huit pays d'Asie du Sud-Est ont pris part à un atelier ayant pour objet l'élaboration d'un plan d'action régional pour la gestion avisée des déchets dangereux.

Une assistance technique a été fournie aux Îles Cook, aux Îles Fidji, à la Thaïlande et au Pakistan en vue de la préparation des plans nationaux d'action/travail pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam.

Examiner les possibilités d'application généralisée des technologies novatrices d'identification des animaux permettant un suivi efficace des animaux et des produits.

Un atelier régional a été organisé pour aider les pays à élaborer des normes et des lignes directrices en vue de l'adoption de régimes d'identification et de traçabilité des animaux.

VINGT-CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Riga (Lettonie), 8 - 9 juin 2006

On trouvera ci-après un bref résumé des mesures prises par l'Organisation pour donner suite aux recommandations formulées par la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe à sa vingt-cinquième session:

A noté que les activités de la FAO jouaient un rôle capital dans l'aide fournie aux États Membres de la région pour faire face aux défis inhérents aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

La FAO a continué à apporter son assistance aux pays de la région dans le cadre du programme de coopération technique, du Fonds du PCT et des fonds fiduciaires en vue d'accroître la productivité agricole et de faciliter l'accès des agriculteurs aux nouveaux marchés. L'aide fournie portait principalement sur des questions de réforme institutionnelle et le développement des zones rurales. Signalons notamment quelques projets importants actuellement réalisés dans la région: Azerbaïdjan (GCP/AZE/001/SWI – Renforcement des capacités de développement rural des personnes déplacées et des réfugiés des nouvelles zones de peuplement du district d'Aghdam); Serbie (GCP/FRY/001/NET – Phase II – Aide au développement des éleveurs des zones montagneuses du Sandzak); Monténégro et Kosovo (GCP/RER/019/LUX – Aide au développement des agriculteurs des régions isolées du Kosovo et du Monténégro); Kirghizistan (TCP/KYR/3002 – Développement des capacités institutionnelles en vue du développement de la petite entreprise dans les régions de montagne).

A souligné que la FAO devrait faciliter une convergence de vues parmi les gouvernements, par un travail de sensibilisation, et prévoir l'espace voulu pour la collecte et l'analyse collectives d'informations, la discussion et la négociation.

La FAO a organisé plusieurs ateliers et réunions de consultation sur différents thèmes avec les parties prenantes de la région afin d'améliorer le dialogue entre les parties concernées, d'échanger des expériences et d'encourager la coopération régionale. Quelques activités sont rappelées ci-dessous à titre d'exemple:

- Atelier régional sur la mise en place des conditions favorables au développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Europe de l'Est et en Asie centrale (Budapest, 30 novembre – 2 décembre 2006) auquel ont pris part des participants des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Croatie, Géorgie, Hongrie, Serbie, Ukraine et Ouzbékistan. L'atelier avait pour objectif d'examiner et d'identifier les axes prioritaires de l'action de la FAO à l'appui des politiques de développement, des institutions et des services de soutien susceptibles d'offrir un climat porteur pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie dans la région.
- Atelier sur l'assistance apportée par la FAO aux pays du Caucase en matière d'utilisation des terres forestières (Tbilisi, 18-21 septembre 2006) avec pour objectif d'échanger des avis sur les questions prioritaires pour la valorisation des ressources forestières et la production de produits forestiers. L'atelier a également permis d'informer les participants des réformes politiques nécessaires et des options envisageables en matière de politiques d'intervention.
- Atelier sur le développement rural dans les pays en voie d'adhésion à l'UE – enseignements tirés de l'expérience des nouveaux États Membres de l'UE – Défis et possibilités pour les pays d'Europe du Sud-Est et la Turquie (Prague, 17-20 avril 2007). Cet atelier avait principalement pour objectif de faciliter un échange d'informations sur

les politiques de développement rural entre les décideurs et experts des pays en voie d'adhésion et des nouveaux États Membres de l'UE, et de discuter des options envisageables en matière de politiques de développement rural compte tenu du processus d'adhésion en cours, en se fondant sur l'expérience des nouveaux États Membres de l'UE et des défis auxquels sont confrontés les pays d'Europe du Sud-Est et la Turquie.

- Consultation technique pour les pays d'Asie centrale (Ankara, 11-13 juillet 2007). Le principal objectif de cette consultation était d'examiner les questions prioritaires en vue des prestations d'assistance technique à l'échelon national et régional, et de fournir des informations sur les capacités techniques du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale nouvellement créé.
- Atelier régional sur l'utilisation et la gestion des biotechnologies, notamment le maïs génétiquement modifié, pour la production agricole (Prague, 16-20 octobre 2006) qui avait pour objet: a) de fournir des informations sur les différents aspects de la gestion des cultures transgéniques, sur la base de l'expérience européenne et mondiale, b) d'apporter des informations sur les expériences récentes de gestion des cultures transgéniques poussant au voisinage de cultures traditionnelles ou biologiques en Europe (cadre juridique et aspects techniques et commerciaux), c) d'identifier les questions relatives à la valorisation et à la gestion des cultures transgéniques présentant un intérêt commun pour les pays d'Europe du Sud-Est et de la Communauté des États indépendants (CEI), et d) de constituer un réseau informel de décideurs et d'experts de la gestion des cultures transgéniques et de leur association à d'autres types de culture dans ces deux groupes de pays.
- Atelier sur la constitution de partenariats pour la mise au point, l'évaluation et le partage de technologies entre les pays de l'ouest des Balkans (Skopje, 25-30 juin 2007). L'atelier portait sur les principales difficultés auxquelles sont confrontés les services de recherche et de vulgarisation agricole pour améliorer la compétitivité et l'orientation commerciale des agriculteurs. Il a aussi permis d'examiner comment les partenariats régionaux en matière de recherche et de vulgarisation pouvaient favoriser la mise au point, l'évaluation et le transfert de technologies.
- Atelier régional de cadrage sur l'utilisation des systèmes d'irrigation pour la production de poisson en Asie centrale (Tashkent, 17-20 juillet 2007). Cet atelier a permis aux parties concernées de se faire une meilleure idée de la situation des systèmes d'irrigation pour l'aquaculture et les pêches continentales de capture ainsi que de la nécessité de la coopération régionale.

A noté l'offre de la délégation du Kazakhstan d'accueillir le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale à Astana (appuyée par les délégations de la République du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan), et a également noté que la Turquie était prête à accueillir le Bureau sous-régional en Turquie (offre appuyée par la délégation de l'Azerbaïdjan).

Le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale a été créé en novembre 2006 à Ankara (Turquie).

Importance des activités concernant l'élevage et de l'aide d'urgence pour la détection précoce et la prévention de la grippe aviaire hautement pathogène

De nombreuses activités en rapport avec la grippe aviaire ont été exécutées dans la région, principalement dans les Balkans et les pays du Caucase, au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, notamment pour aider les chefs des services vétérinaires à recueillir et à analyser les informations sur la grippe aviaire hautement pathogène, à formuler des avis sur les stratégies nationales et régionales appropriées, en conformité avec les recommandations et les lignes directrices de la FAO/OIE, et à développer et renforcer les réseaux de collaboration scientifique dans les Balkans et les pays du Caucase.

Des réunions et des missions d'évaluation ont été organisées sous les auspices de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse pour contrer les flambées de cette maladie (nouvelle souche PanAsia de type O) au Kazakhstan et dans d'autres États Membres d'Asie centrale également membres de la CEI, ainsi que les flambées de fièvre porcine africaine en Géorgie.

Un nouveau projet a démarré en Arménie avec des financements du Gouvernement italien (GCP/ARM/001/ITA) pour améliorer les moyens de subsistance des familles en luttant contre les cas de brucellose chez les animaux et les humains.

Importance de la formation concernant les questions de sécurité sanitaire des aliments, d'évaluation des risques et le Codex Alimentarius.

Une assistance technique a été apportée durant l'exécution de projets traitant de ces questions, par exemple: i) TCP/RER/3002 Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays en transition d'Europe du Sud-Est – Approche régionale du contrôle des denrées alimentaires et de la législation connexe; ii) TCP/RER/3003 Renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments (Arménie et Géorgie); iii) TCP/UKR/3003 Renforcement du laboratoire ukrainien pour la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles.

Le régime foncier, le remembrement et la gestion des terres sont des questions importantes pour l'agriculture durable et le développement rural.

Une assistance technique a été apportée tout au long de la mise en œuvre des projets suivants: TCP/HUN/3002 Soutien en vue de l'élaboration d'une stratégie d'aménagement du territoire et de gestion durable des terres dans les zones soumises à un risque élevé de catastrophes naturelles; TCP/LIT/3002 Soutien pour la conception d'un système opérationnel de remembrement des terres; TCP/YUG/3001 Soutien pour la formulation d'une stratégie nationale et d'un projet pilote de remembrement des terres en Serbie.

Deux ateliers régionaux visant à aider les pays à trouver des réponses aux difficultés résultant du morcellement des terres et des conditions défavorables en zones rurales ont été respectivement organisés à Prague en 2006 et en 2007. Ils donnaient suite à des demandes d'information sur le programme européen de développement rural 2007-13 et, plus particulièrement, sur les conditions imposées et les possibilités de financement en vue de remembrement des terres. Ce programme s'applique à tous les pays européens, qu'ils soient membres de l'UE, en voie d'adhésion, candidats, candidats potentiels ou pays européens voisins.

Plusieurs études thématiques/diagnostiques ont été menées à bien ou sont en voie d'achèvement: Réforme des terres et restructuration agricole en Moldova, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan; Effets économiques de la réforme foncière au Tadjikistan; Réforme des terres et performances agricoles dans les pays de la Communauté des États indépendants.

S'est félicitée des importants travaux réalisés par la FAO à l'appui des efforts de développement de ses États Membres grâce à l'assistance aux politiques et aux opérations de terrain.

Une assistance technique a été fournie dans le cadre de l'exécution de plusieurs projets, notamment: soutien en vue de la formulation d'un cadre d'intervention agricole et rural à moyen terme en Ukraine; soutien à la préparation d'une stratégie de développement rural en Arménie; développement d'une industrie charbonnière durable en Croatie; promotion du développement rural dans l'ex-République yougoslave de Macédoine; formulation d'un cadre national à moyen terme au Tadjikistan; renforcement des capacités de développement rural (approche fondée sur les chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires) au profit des réfugiés et des personnes déplacées des nouvelles zones de peuplement du district d'Aghdam en Azerbaïdjan.

Plusieurs missions d'évaluation et d'élaboration de programmes ont été menées sur le terrain dans les pays suivants: Tadjikistan, Moldova, Ukraine, Turquie, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Kosovo, Ouzbékistan, Turkménistan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie et ex-République yougoslave de Macédoine.

Plusieurs études thématiques/diagnostiques ont été achevées: Défis posés par le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires en vue de l'adhésion à l'OMC et de l'exportation vers l'UE; Le cas de l'Ukraine; Repenser la réforme agricole en Ukraine; La transition rurale en Azerbaïdjan; Opportunités et obstacles à l'investissement dans le secteur agroalimentaire d'Azerbaïdjan sur la base de l'expérience du secteur des fruits et légumes; Étude du secteur laitier en Turquie; et études de cas sur le secteur agricole de cinq pays d'Asie centrale membres de la CEI.